

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Gâtine



2- Le Protocole :

La Plan local pour l'Insertion et l'Emploi s'appuie sur un protocole d'accord signé entre l'Etat, le Conseil Général et le Pays de Gâtine.

- ↳ Il formalise l'acte politique qui détermine les objectifs locaux du PLIE,
- ↳ Il est l'acte fondateur et le cadre de référence du PLIE.
- ↳ Il formalise, sur une période pluriannuelle, l'engagement de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Le protocole définit :

- Le territoire d'intervention du PLIE
- Les axes stratégiques
- Les publics cibles
- Les résultats en matière de placement à l'emploi et d'accès à la qualification